



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 4 a) v) de l'ordre du jour provisoire*

Application des propositions d'action

du Groupe intergouvernemental sur les forêts/

Forum intergouvernemental sur les forêts

et du plan d'action du Forum des Nations Unies
sur les forêts

Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts sont, de l'avis général, un instrument important pour évaluer l'état et l'évolution des ressources et de la gestion forestières et pour s'entendre sur ce qu'est la gestion durable des forêts. L'élaboration et la mise en oeuvre de critères et d'indicateurs ont beaucoup progressé ces dernières années. Actuellement 149 pays participent à un ou plusieurs des neuf processus régionaux ou internationaux de définition des critères et des indicateurs. Tous ces processus ont défini des ensembles de critères et d'indicateurs à usage national et certains en ont élaboré au niveau infranational. Des organisations internationales, dont plusieurs membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ont joué un rôle de premier plan pour appuyer ces processus et aider les pays à tester et à appliquer des critères et indicateurs aux niveaux national et infranational. Plusieurs pays ont utilisé les critères et indicateurs comme cadre de planification stratégique et de suivi de la gestion durable des forêts et des programmes forestiers nationaux, mais aussi pour élaborer des systèmes de certification et faciliter la coordination intersectorielle et la participation des intéressés. Des progrès considérables ont été faits dans l'utilisation de critères et indicateurs de suivi de la gestion durable des forêts au niveau régional ou écorégional. Mais, dans de

* E/CN.18/2004/1.



nombreux pays, notamment en développement et en voie de libéralisation, on a du mal à tirer le maximum des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts, faute d'appui politique, de ressources financières et de capacités institutionnelles et techniques. Il faut donc poursuivre et renforcer l'appui politique, financier et technique voulu. Par une collaboration et une démarche commune pour la collecte des données et les définitions chez les processus relatifs aux critères et aux indicateurs et pour les instruments internationaux qui utilisent des indicateurs liés aux forêts et le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, on pourrait utiliser plus largement les critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts aux niveaux régional et mondial, harmoniser l'établissement de rapports et produire des données plus cohérentes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Historique	3–8	3
III. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les critères et indicateurs de gestion durable des forêts	9–44	6
A. Progrès de l'application des propositions d'action	9–27	6
1. Stade de l'application	10–24	7
2. Expériences et enseignements	25	12
3. Questions neuves	26–27	13
B. Moyens d'application	28–33	14
C. Thèmes communs	34–44	15
1. Promotion de la participation de la population	35–38	15
2. Échanges	39–40	16
3. Environnement propice	41–44	17
IV. Conclusions	45–56	18
V. Points à débattre	57	20

I. Introduction

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé qu'un des volets de son activité concernerait le thème « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts ». Son programme de travail pluriannuel prévoit l'examen, à sa quatrième session, de l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) concernant ce thème¹. Le présent rapport évalue les progrès accomplis à cet égard, examine les modalités d'application (financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités) et les thèmes communs² concernant ce thème, et fait ressortir les questions neuves qui méritent l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts.

2. Le projet de rapport a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) sur la base de rapports nationaux soumis à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, et disponibles en temps utile, des résultats d'initiatives de pays et d'organisations et d'autres réunions, ainsi que sur des contributions d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et de processus de définition des critères et indicateurs régionaux et internationaux.

II. Historique

3. L'élaboration de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts constitue un effort résolu de la communauté internationale vers la réalisation de l'objectif convenu par elle concernant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, formulé dans les « Principes relatifs aux forêts » et au chapitre 11 d'Action 21 (sur les forêts) issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Action 21 a appelé à la formulation de critères et de directives de valeur scientifiquement éprouvée en vue de contribuer à la réalisation de cet objectif.

4. Les critères peuvent être définis comme les éléments essentiels de la gestion durable des forêts. Ils en englobent les éléments majeurs et reflètent les objectifs et espoirs actuels de la société à cet égard. Les indicateurs sont des paramètres qualitatifs ou quantitatifs d'un critère qui permettent d'évaluer l'état ou l'évolution des forêts et de leur gestion.

5. Le GIF et le FIF ont admis que les critères et indicateurs étaient des instruments importants pour la gestion durable des forêts. Ils se sont appuyés, entre autres, sur les processus de définition des critères et des indicateurs régionaux et internationaux alors en cours et sur le Séminaire intergouvernemental sur l'élaboration de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts qui s'est tenu en août 1996 à Helsinki.

6. Le GIF a reconnu que les critères et indicateurs étaient des instruments offrant un cadre conceptuel pour la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes forestiers nationaux ou de cadres d'action connexes. Le FIF, lui, y a plutôt vu un outil pour le suivi et le compte rendu nationaux de l'état et de l'évolution de tous les types de forêts, et aussi pour l'évaluation des progrès vers leur gestion durable. Le tableau 1 présente les propositions d'action du GIF et du FIF liées aux critères et indicateurs. La synthèse des actions préconisées n'est ni un

texte négocié ni censée en remplacer un. Elle vise simplement à faciliter l'analyse de l'application des propositions d'action.

Tableau 1

Synthèse des propositions d'action du GIF/FIF liées aux critères et aux indicateurs de la gestion durable des forêts

<i>Type d'action préconisée</i>	<i>Proposition(s) d'action</i>
<p>Élaborer, essayer et appliquer les critères et indicateurs aux niveaux national, infranational et opérationnel : encourager les pays, si nécessaire avec l'appui d'organisations internationales, à élaborer et essayer des critères et indicateurs de gestion durable des forêts et à en promouvoir l'utilisation, notamment en les intégrant dans les programmes forestiers nationaux et les évaluations forestières nationales et en les mettant à profit pour suivre l'évolution des forêts et promouvoir des pratiques rationnelles de gestion.</p>	<p>GIF : E/CN.17/1997/12 FIF : E/CN.17/2000/14 GIF : par. 17 d), 89 a), 115 a) à c) FIF : par. 17 d)</p>
<p>Promouvoir l'élaboration et l'utilisation régionales et internationales de critères et d'indicateurs : prier instamment les pays, les organisations internationales et les initiatives internationales et régionales de s'employer à parvenir à une entente au niveau international sur les notions, les termes et les définitions utilisés pour formuler des critères et indicateurs de gestion durable des forêts; sur la reconnaissance mutuelle d'ensembles de critères et d'indicateurs et sur l'établissement de méthodes pour mesurer les indicateurs et recueillir et diffuser des données.</p>	<p>GIF : par. 115 d)</p>
<p>Promouvoir l'harmonisation et la complémentarité entre les travaux sur les indicateurs biologiques de la Convention sur la biodiversité et les initiatives en cours sur les critères et indicateurs : prier la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de tenir compte des initiatives en cours sur les critères et indicateurs et de veiller à ce que des travaux sur les indicateurs de biodiversité s'y conforment et les complètent.</p>	<p>GIF : par. 115 f)</p>
<p>Fournir une assistance technique et financière (moyens de mise en oeuvre) : prier instamment les pays donateurs et les organisations multilatérales et internationales de fournir une assistance technique et financière aux pays en développement et en voie de libéralisation afin de leur permettre, à l'avenir, de participer à la définition, aux essais sur le terrain et à</p>	<p>GIF : par. 115 c)</p>

Type d'action préconisée

Proposition(s) d'action

l'application des critères et indicateurs aux niveaux national, infranational et de l'unité de gestion forestière/niveau opérationnel

Participation (thème commun) : encourager les pays à définir et à appliquer des critères et indicateurs avec la participation de tous les intéressés. GIF : par. 115 a) et b)

7. Deux réunions internationales récentes sur les indicateurs et critères de gestion durable des forêts ont contribué de façon notable aux travaux de la session actuelle du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il s'agit de la Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs pour la gestion forestière durable, qui a eu lieu du 3 au 7 février 2003 à Guatemala City³ et de la Consultation d'experts sur les critères et indicateurs pour la gestion forestière durable, qui s'est tenue du 2 au 4 mars 2004 à Cebu City (Philippines)⁴. Celle-ci a été organisée par la FAO et l'OIBT et accueillie par le Bureau de gestion des forêts du Ministère philippin de l'environnement et des ressources naturelles, à la suite d'une recommandation de la Conférence de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs demandant d'informer le Forum des Nations Unies sur les forêts sur : l'amélioration de l'entente sur les notions, termes et définitions afférents aux critères et indicateurs; la définition d'approches, de méthodes et de protocoles communs pour la collecte, le stockage et le partage de données; le renforcement des processus de définition des critères et indicateurs et la coopération entre les processus; et enfin l'élaboration de mécanismes pour améliorer la communication entre les processus et régler les problèmes techniques liés aux critères et aux indicateurs. Le présent rapport s'appuie largement sur les informations de base, les conclusions et les recommandations de cette conférence. Ayant été achevé avant la Consultation d'experts aux Philippines, il n'en mentionne pas les résultats. Les rapports des deux réunions contiennent des informations générales utiles.

8. Deux questions apparentées seront examinées à la quatrième session : a) les progrès de la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, les notions, la terminologie et les définitions, et b) les conclusions du groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, qui s'est réuni du 8 au 12 décembre 2003 à Genève (voir E/CN.18/2004/2). Le premier point s'intéressera au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les forêts, y compris la collecte de données sur les indicateurs, mais ne traitera pas des critères ni des indicateurs en soi car ils font l'objet du présent rapport. Le second point se penchera sur l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts pour suivre et évaluer les progrès de l'application des propositions d'action du GIF/FIF et sur la gestion durable des forêts, y compris au moyen des critères et des indicateurs.

III. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant les critères et indicateurs de gestion durable des forêts

A. Progrès de l'application des propositions d'action

9. Depuis 10 ans, les processus de définition des critères et des indicateurs, mis en oeuvre à divers niveaux mais accélérés dans une large mesure par des initiatives régionales et internationales⁵ facilitent la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF concernant les critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts. Au début des années 90, l'OIBT a été la première à élaborer des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Depuis, huit autres processus ont été lancés (voir tableau 2). En tout, 149 pays, représentant environ 85 % des forêts du monde, participent à un ou plusieurs de ces neuf processus. Ces processus ont favorisé l'élaboration et la mise en oeuvre de critères et d'indicateurs aux niveaux national, infranational et opérationnel et ont permis d'en utiliser aux niveaux régional et mondial.

Tableau 2

Processus de définition de critères et d'indicateurs régionaux et internationaux

<i>Initiative/Processus</i>	<i>Date de lancement</i>	<i>Nombre de pays participants</i>	<i>Région (zone végétale/ zone géographique)</i>
Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Processus paneuropéen)	1994	44 ^a	Forêts européennes boréales et tempérées (dont celles de la Russie d'Asie)
Processus de Montréal	1995	12 ^b	Surtout des forêts tempérées et boréales d'Amérique du Nord et du Sud, d'Asie et d'Océanie
OIBT	1992	32 ^c	Forêts tropicales naturelles
Proposition de Tarapoto	1995	8 ^d	Bassin de l'Amazonie
Organisation africaine du bois	1996	14 ^e	Forêts tropicales d'Afrique
Initiative régionale des zones sèches d'Afrique	1995	30 ^f	Afrique subsaharienne
Processus du Proche-Orient	1996	30 ^g	Proche-Orient
Initiative régionale des forêts xérophiles d'Asie	1999	9 ^h	Asie du Sud et Mongolie, Chine, Myanmar, Thaïlande
Processus de Lepaterique	1997	7 ⁱ	Amérique centrale
Nombre total de pays participants		149	

Source : D'après Simula, M., « Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management: Overview of Progress and Issues » in : Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts, volume 2 (voir : <www.fao.org/DOCREP/005/J077E/J077E00.htm>), avec l'apport du secrétariat de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

(Suite des notes du tableau 2)

^a L'Union européenne en est aussi membre. La Russie participe également au Processus de Montréal et la Turquie à celui du Proche-Orient.

^b La Chine prend aussi part à l'Initiative régionale des forêts xérophiles d'Asie.

^c Composée de tous les pays producteurs membres de l'OIBT situés dans les zones tropicales de plusieurs régions: Afrique, Asie, Amérique du Nord et Amérique centrale, Océanie et Amérique du Sud (l'OIBT compte 58 membres).

^d Tous les pays membres sont aussi des producteurs membres de l'OIBT.

^e Dans le processus de l'Organisation africaine du bois, 10 pays sont des producteurs membres de l'OIBT et trois autres sont rattachés à l'Initiative régionale des zones sèches d'Afrique: l'Angola (Zones sèches d'Afrique), le Cameroun (OIBT), le Congo (OIBT), la Côte d'Ivoire (OIBT), le Gabon (OIBT), le Ghana (OIBT), la Guinée équatoriale (OIBT), le Libéria (OIBT), le Nigéria (OIBT), la République centrafricaine (OIBT), la République démocratique du Congo (OIBT et Zones sèches d'Afrique), Sao Tomé-et-Principe, la Tanzanie-Unie de Tanzanie (Zones sèches d'Afrique) et le Togo (OIBT).

^f Quatre pays sont également membres du Processus du Proche-Orient.

^g Quatre pays prennent aussi part à l'Initiative des zones sèches d'Afrique (Djibouti, la Mauritanie, la Somalie et le Soudan) et un pays participe à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (la Turquie).

^h On compte aussi des pays producteurs membres de l'OIBT (l'Inde, le Myanmar et la Thaïlande) et la Chine prend également part au Processus de Montréal.

ⁱ Trois pays sont aussi producteurs membres de l'OIBT (le Guatemala, le Honduras et Panama).

^j Le Processus couvre aussi la zone forestière russe située en Asie.

1. Stade de l'application

Élaborer, essayer et appliquer des critères et indicateurs aux niveaux national, régional et opérationnel

10. Tous les processus régionaux et internationaux ont élaboré un ensemble de critères et d'indicateurs à appliquer à l'échelon national. Trois des neuf processus (OAB, OIBT et Tarapoto) ont élaboré des ensembles de critères et d'indicateurs à appliquer au niveau des organismes de gestion forestière. En outre, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a élaboré les directives opérationnelles paneuropéennes de gestion forestière durable, qui s'inspirent de la structure des six critères paneuropéens et forment un cadre commun de recommandations pouvant être utilisé à titre facultatif en complément aux instruments nationaux et/ou régionaux, afin de promouvoir davantage sur le terrain la gestion écologiquement viable des forêts. Tous ces ensembles ont favorisé l'application de critères et d'indicateurs dans les pays.

11. Nombre de pays (surtout en Amérique latine, Amérique du Nord, Europe et Asie du Sud-Est) ont eu recours à un ensemble de critères et d'indicateurs élaborés par un processus régional ou international pour permettre d'orienter les décisions et la formulation de politiques dans leur secteur forestier. Certains se sont fondés sur un ensemble régional pour élaborer leur ensemble national de critères et d'indicateurs. En 2003, 23 pays avaient élaboré des critères et indicateurs nationaux ou régionaux et 16 autres s'y employaient.

12. Les pays utilisent à diverses fins les critères et indicateurs: ils servent de cadre pour élaborer les programmes forestiers nationaux ou les grands processus connexes associés et en évaluer l'efficacité, élaborer des normes d'homologation, suivre les progrès accomplis sur la voie d'une gestion écologiquement viable des

forêts et en informer les décideurs et le public, et faire participer les parties prenantes à des activités forestières. Les critères et indicateurs permettent de formuler et d'appliquer les programmes forestiers nationaux et infranationaux et de suivre les résultats des politiques et de la législation écologique. Ils ont permis de déceler des lacunes dans l'information et de définir un cadre d'action résolue pour la protection et la gestion écologiquement viable des forêts. L'encadré 1 donne des exemples d'application des critères et indicateurs à cette gestion dans divers pays.

Encadré 1

Exemples d'utilisation des critères et indicateurs dans les programmes forestiers nationaux et à d'autres fins dans divers pays

La *Malaisie* coordonne et applique des critères et indicateurs aux niveaux national et des unités de gestion forestière par le biais d'un comité national de la gestion écologiquement viable des forêts, créé en 1994 par le Ministère du secteur primaire. Les critères et indicateurs utilisés s'appuient sur ceux de l'OIBT. Ils ont permis d'améliorer le dialogue multipartite avec les parties concernées ainsi que l'établissement de rapports sur les progrès accomplis vers une gestion écologiquement viable. La Malaisie a utilisé ses critères et indicateurs pour lancer son système d'homologation. Elle dirige également l'initiative visant à élaborer un système d'homologation panasiatique inspiré des critères et indicateurs régionaux de l'ANASE pour la gestion des forêts tropicales naturelles, eux-mêmes fondés sur ceux de l'OIBT.

Membre du Processus de Montréal, le *Canada* se sert de ses critères et indicateurs comme cadre pour préciser la signification de la gestion viable des forêts; suivre et évaluer les progrès accomplis dans le pays et en rendre compte; fournir des informations pertinentes au public et aux décideurs ainsi qu'un point de référence pour formuler les politiques forestières.

L'*Inde* considère les critères et indicateurs comme un instrument pour renforcer les capacités institutionnelles nationales et locales, afin de favoriser l'échange d'informations entre les parties prenantes et d'améliorer la participation multipartite à la gestion écologiquement viable des forêts.

Au *Honduras*, la nouvelle loi sur les forêts stipule que les critères et indicateurs doivent servir de cadre au suivi, à l'évaluation et aux rapports concernant les progrès vers une gestion écologiquement viable des forêts pour le programme forestier national. Les critères et indicateurs des unités de gestion des forêts s'inspirent de ceux élaborés au niveau national.

La politique et la stratégie forestières de la *Finlande* sont définies dans son programme forestier national 2010 et dans ses programmes forestiers régionaux. Les critères et indicateurs ont orienté la formulation et la mise à jour du premier et sont considérés comme un moyen de

suivre sa mise en oeuvre. De plus, certains des indicateurs de la gestion écologiquement viable des forêts ont été retenus pour suivre l'application de la stratégie nationale de gestion des ressources naturelles. Le processus d'élaboration de critères et d'indicateurs a aussi influencé la récente mise à jour des directives nationales sur les pratiques de gestion des forêts au niveau des organismes qui en sont chargés.

En 2002, le *Royaume-Uni* a publié ses indicateurs de gestion écologiquement viable des forêts qui, inspirés des normes forestières britanniques et des critères et indicateurs de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ont été élaborés la même année en deux cycles de vastes consultations. Ils prévoient un examen global du secteur forestier au Royaume-Uni – mais souple pour tenir compte des préoccupations des différentes régions du pays et de la gestion décentralisée du secteur. L'ensemble des indicateurs fournit un panorama comparatif qui renseigne sur l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, et peut être complété par des indicateurs relatifs aux objectifs et actions propres à leurs stratégies forestières respectives.

Source : Rapports sur les processus relatifs aux critères et aux indicateurs, rapport de la Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs et rapports des pays au Forum à sa quatrième session.

Promouvoir l'élaboration et l'utilisation nationales et internationales de critères et d'indicateurs de gestion écologiquement viable des forêts

13. L'utilisation régionale et écorégionale des critères et indicateurs varie d'un processus à l'autre : certains ont permis de grands progrès pour en faire des instruments de suivi et d'évaluation. Renseignés par les pays, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et les Processus de Montréal et de l'OIBT, regroupant plus de 80 pays, font le point de la situation et de l'évolution de la gestion écologiquement viable des forêts. Le document intitulé « État des forêts d'Europe, 2003 », établi par la Conférence ministérielle et approuvé à sa quatrième session (Vienne, 2003), renseigne sur cette gestion en Europe. Il s'articule autour des six critères paneuropéens applicables et fournit des données et des informations sur tous les indicateurs paneuropéens en la matière. Le *Rapport de synthèse sur les forêts du Processus de Montréal pour 2003*, publié en septembre 2003, comprend un sous-ensemble de sept indicateurs sur lesquels tous les pays membres ont présenté un rapport. En 2004, l'OIBT publiera son premier rapport sur l'état de la gestion des forêts tropicales dans les pays producteurs membres, il s'appuiera en grande partie sur les rapports des pays relatifs à ses propres critères et indicateurs.

14. D'autres processus relatifs aux critères et indicateurs sont moins avancés dans l'application. On y a mis l'accent jusqu'ici sur la définition, la vérification, et dans certains cas, la modification de l'ensemble régional de critères et d'indicateurs. Mais ces processus n'ont pas rendu compte, à l'aide des informations fournies par les pays, de la situation ni de l'évolution de la gestion écologiquement viable des forêts.

15. Malgré ses avantages potentiels, l'échange de connaissances, d'informations, de données d'expérience et d'enseignements est encore restreint entre et dans les

processus. Plusieurs processus, dont le Processus du Proche-Orient, l'Initiative sur la zone aride d'Afrique, l'Initiative régionale des forêts xérophiles d'Asie et le Processus de Lepaterique, ne se rencontrent pas périodiquement et leur concertation interne est en général irrégulière. Dans l'ensemble, l'échange d'informations entre les processus est également relativement restreint, même si des réunions internationales – telles que le Séminaire intergouvernemental sur l'élaboration de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts, la Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs et la Consultation d'experts de 2004 sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts – leur ont donné l'occasion de dialoguer et si certains (la Conférence ministérielle et le Processus de Montréal) ont échangé informations et documents et invité d'autres processus à leurs réunions. Il faudrait songer à instaurer entre les processus des échanges plus réguliers, même sur le plan technique.

16. L'un des objectifs de la Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs et du Séminaire intergouvernemental sur l'élaboration de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts était d'étudier la possibilité d'harmoniser les processus relatifs aux critères et indicateurs et les avantages à en attendre. Car s'il est vrai qu'ils diffèrent par le contenu et le degré d'application, ils sont théoriquement semblables par leurs objectifs et leurs méthodes et partagent des critères comparables. Avec le temps, la convergence ou la reconnaissance réciproque pourrait être envisageable.

17. Consciente des ressemblances entre les ensembles de critères des neuf processus régionaux relatifs aux critères et indicateurs, la Conférence a recensé sept domaines thématiques de la gestion écologiquement viable des forêts, dont par la suite le Comité des forêts de la FAO⁶ a pris note à sa seizième session (Rome, mars 2003) :

1. Étendue des ressources forestières;
2. Diversité biologique;
3. Santé et vitalité des forêts;
4. Fonctions productives des ressources forestières;
5. Fonctions de protection des ressources forestières;
6. Fonctions socioéconomiques;
7. Cadre juridique, politique et institutionnel.

18. La mise à jour, prévue en 2005, de l'évaluation, sous l'égide de la FAO, des ressources forestières mondiales, sera effectuée suivant les six premiers domaines thématiques susvisés. Lors de la Consultation d'experts à Kotka (Finlande), en juillet 2002⁷, on a proposé d'utiliser le cadre thématique pour celle-ci, proposition approuvée par le Comité des forêts en mars 2003 et appuyée par 120 correspondants nationaux réunis en novembre 2003 à Rome pour cette évaluation⁸. Cela débouchera probablement sur une plus grande cohérence dans les rapports sur l'état et l'évolution des forêts mondiales. Les rapports nationaux au sein des trois processus (Processus de Montréal, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et OIBT) qui ont commencé à collecter des informations relatives aux

critères et indicateurs, s'appuient déjà sur ces domaines thématiques issus des critères utilisés par ces processus et par d'autres.

19. À sa première session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a reconnu que les critères et indicateurs constituaient un instrument utile pour l'établissement de rapports sur les progrès réalisés vers une gestion écologiquement viable des forêts. Le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports a recommandé au Forum que le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales mis à jour en 2005 et d'autres sources d'information provenant des pays et des processus de définition des critères et indicateurs, puissent servir à l'évaluation mondiale des progrès accomplis sur la voie de la gestion écologiquement viable des forêts, l'établissement de rapports nationaux à l'intention du Forum à sa cinquième session devenant ainsi superflu (voir E/CN.18/2004/2).

20. On pourrait accroître l'utilisation régionale et mondiale de critères et d'indicateurs en facilitant l'accès aux informations existantes sur les forêts et en harmonisant les concepts, termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs. En marge des efforts de ses membres pour rationaliser les rapports forestiers présentés aux processus internationaux, le Partenariat de collaboration sur les forêts a proposé d'élaborer un cadre d'information commun organisé selon les sept domaines thématiques décrits au paragraphe 17 ci-dessus. S'il était mis en place, ce cadre faciliterait l'accès aux informations relatives aux forêts et permettrait leur diffusion⁹.

21. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a invité la communauté internationale à s'entendre sur les concepts, termes et définitions relatifs aux critères et indicateurs, pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis vers la gestion écologiquement viable des forêts aux niveaux régional et mondial. Cette question a été abordée lors de la Consultation d'experts tenue à Cebu City (Philippines) en mars 2004.

22. Chaque processus régional et international relatif aux critères et indicateurs leur a appliqué, comme aux termes importants, ses propres définitions. Or s'il est aisé de s'entendre sur une définition commune des critères et indicateurs¹⁰, l'harmonisation des termes importants (par exemple type de forêt), par l'amélioration de leur compatibilité, de leur cohérence, de leur comparabilité, de leurs liens et de leurs hiérarchies, est plus complexe. Deux réunions internationales d'experts ont été organisées en 2002, dans le cadre d'une initiative concertée du Partenariat de collaboration sur les forêts pour l'harmonisation des définitions des termes forestiers utilisés dans différents instruments internationaux¹¹. En outre, lors de la Réunion intersessions d'experts du FNUF sur le rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts, tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande) du 25 au 27 mars 2003, on a abordé les définitions sur les forêts plantées, les caractéristiques et la désignation des forêts (voir E/CN.18/2003/10, annexe). Ces réunions ont permis de mieux harmoniser différentes définitions des termes forestiers, mais il faut persévérer dans ce sens pour faciliter la comparabilité des données entre les mécanismes et les instruments internationaux relatifs aux forêts. Cette question est étudiée de plus près dans un autre document (E/CN.18/2004/10) au titre du point 4 a) iv) de l'ordre du jour de la quatrième session intitulé « Suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions ».

Assurer la cohérence et la complémentarité des travaux sur les indicateurs biologiques issus de la Convention sur la diversité biologique et des initiatives en cours concernant les critères et les indicateurs

23. Tous les processus relatifs aux critères et aux indicateurs font de la diversité biologique un critère de gestion durable des forêts et ont recensé des indicateurs connexes. Conformément à la proposition du Groupe intergouvernemental sur les forêts, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a constaté les progrès accomplis par les processus sur les critères et les indicateurs de gestion durable des forêts, dans la perspective du programme de travail sur les forêts et de l'article 7 de la Convention sur l'identification et la surveillance (y compris les indicateurs). Naguère encore, on mettait l'accent sur les indicateurs à usage national et régional; ils portent désormais sur les indicateurs mondiaux.

24. En adoptant en 2002 son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (voir décision VI/22), la Conférence des Parties reconnaît, au paragraphe 34 de la décision, les critères et indicateurs actuels de gestion durable des forêts et admet qu'ils devraient être appliqués où il le faut pour le programme de travail élargi, et constate qu'il importe de poursuivre la mise au point et à l'essai d'autres critères et indicateurs pour faire le point de l'état et des tendances de la diversité biologique des forêts aux échelons national et régional. À cet égard, l'Organe subsidiaire de la Conférence chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a reconnu dans sa recommandation IV/6 de 2003 que les critères et indicateurs établis dans le cadre de la gestion durable des forêts pouvaient également servir à faciliter la gestion de l'écosystème.

2. Expériences et enseignements

25. Mains enseignements ont pu être tirés de la mise au point et de l'utilisation de critères et d'indicateurs. Des études de cas sur l'expérience des pays ont été réunies pour présentation à la Conférence de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs¹². Ces études de cas, les rapports nationaux au Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que d'autres sources d'information offrent un aperçu instructif des obstacles, contraintes et succès que rencontrent certains pays. Les enseignements suivants se sont dégagés :

a) Bon nombre de pays ont mis au point des critères et indicateurs nationaux en vue d'orienter les décisions de politique et de gestion forestières nationales et de suivre les progrès accomplis vers la gestion durable. L'instrument s'est affiné au fil du temps, comme suite à la participation des pays à l'un ou l'autre des neuf processus sur les critères et indicateurs. L'établissement d'indicateurs infranationaux et au niveau de l'unité de gestion forestière a été suscité, dans certains cas, par les impératifs de la certification et, dans d'autres, par le souci de relier les informations nationale et infranationale;

b) Il importe d'avoir un cadre juridique et réglementaire adéquat pour la gestion durable des forêts. Certains pays ont intégré les critères et indicateurs dans leur législation, tandis que d'autres procèdent à leur mise au point et à leur application dans le contexte de la législation en vigueur;

c) Il se peut que les pays aient à adapter à l'usage national les indicateurs mis au point par des processus régionaux et internationaux, au vu de leur situation particulière;

d) Les indicateurs nationaux ne s'appliquent pas tous aux niveaux infranationaux et les priorités qui se rattachent à eux, notamment pour le suivi, l'évaluation et les rapports, peuvent varier d'un niveau à l'autre;

e) Les évaluations et inventaires forestiers nationaux constituent une source d'information de base sur les indicateurs utilisables à l'échelon national. Toutefois, les limites du champ et de la qualité des données forestières disponibles constituent un obstacle majeur à l'application effective des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;

f) La durabilité étant une dynamique, la mise au point de critères et d'indicateurs aux échelons régional et national devrait être un processus continu et itératif qui suive l'évolution des conditions et des valeurs et les progrès de l'information scientifique et de la technologie;

g) Le succès des processus régionaux et internationaux relatifs aux critères et aux indicateurs exige des accords techniques et scientifiques, une adhésion au niveau décisionnel, une collaboration régionale réelle, appuyée par des organisations internationales, ainsi que la participation massive des intéressés;

h) À l'origine, bon nombre de processus régionaux et internationaux avaient recensé une quantité importante d'indicateurs, pour ensuite s'apercevoir qu'il était impossible de rassembler les données sur chacun d'eux. Plusieurs processus ont épuré leur panoplie d'indicateurs, de façon qu'elle soit plus fonctionnelle tout en demeurant scientifique et représentative des conditions environnementales, écologiques, socioéconomiques, politiques et culturelles des pays.

3. Questions neuves

26. Divers instruments internationaux, outre ceux dont il est question dans le présent rapport, ont mis en évidence des indicateurs relatifs aux forêts pour les besoins du suivi et de l'évaluation. Bon nombre de ces instruments se rapportent au développement durable; ils ont recensé des indicateurs mondiaux pour toute une gamme de secteurs, en sus du secteur des forêts. Il s'agit, entre autres, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission du développement durable et des Objectifs du Millénaire pour le développement¹³. L'OCDE a trois indicateurs relatifs aux forêts (capacité d'exploitation/de production; superficie et densité des forêts; gestion et protection des zones forestières), la Commission du développement durable en a deux (pourcentage des terres boisées et intensité d'abattage) et les Objectifs pour le développement en ont un (proportion de zones boisées). On a beaucoup fait pour recenser les indicateurs utilisés par ces différents processus. Toutefois, les organismes et instruments ont agi séparément et leur interaction et leur coordination ont été limitées, voire inexistantes. Les panoplies d'indicateurs diffèrent d'un instrument à l'autre; parfois, des indicateurs identiques s'appuient sur une terminologie et des définitions différentes. La coordination de l'action menée par ces instruments et une collaboration avec les processus régionaux et internationaux relatifs aux critères et aux indicateurs seraient sans doute bénéfiques aux pays fournisseurs de données et aideraient à harmoniser la collecte et la compilation de celles-ci et à en accroître la cohérence. Les avantages d'une collaboration plus étroite entre les processus relatifs aux critères et aux indicateurs pourraient être considérables car les années leur ont donné des trésors de connaissances à partager. En outre, les indicateurs de gestion durable des forêts sont des créations totales,

étayées par des efforts techniques solides et l'adhésion des milieux décisionnels. Quant aux critères, ils représentent une convergence d'opinion sur ce que représente la gestion durable des forêts.

27. De nombreuses autres questions neuves pourront être portées à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts, qu'il s'agisse d'envisager l'application des critères et indicateurs de gestion durable des forêts à des secteurs connexes (la gestion des pâturages, par exemple), d'utiliser ces outils dans des domaines tels que l'abattage illégal ou les préoccupations d'éthique relatives à l'exploitation des forêts, ou de s'en servir pour évaluer la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté. Alors que de nouvelles questions se posent, de nouvelles applications des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts semblent possibles et devraient être envisagées.

B. Moyens d'application

28. Le financement, le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités sont autant de facteurs essentiels pour l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts. Or, malgré des progrès notables, des contraintes persistent, notamment dans les pays en développement et les pays en transition : insuffisance des ressources financières, manque de personnel qualifié, capacités institutionnelles trop faibles pour colliger, stocker, analyser et diffuser les données, et absence de volonté politique pour mettre en oeuvre la gestion durable des forêts et en rendre compte. En outre, on craint que les limites des ressources disponibles gênent l'amélioration et l'affinement des ensembles de critères et d'indicateurs.

29. Dans ses conclusions, la Conférence de 2003 a fait valoir qu'il faut aussi attirer et mobiliser des fonds nationaux et extérieurs, même privés, pour mieux utiliser les mécanismes institutionnels et de financement existants, à l'appui de la mise au point et de l'application de critères et d'indicateurs. À cette fin, les pays donateurs, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales (ONG) poursuivent leur aide technique et financière. On en citera quelques-uns ci-après, une liste non exhaustive étant impossible.

30. Plusieurs pays, surtout les participants à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et au Processus de Montréal, ont fourni une aide financière pour promouvoir le développement des critères et des indicateurs par des projets et des colloques. Ainsi, l'Autriche, la Finlande et le Royaume-Uni ont activement appuyé les travaux menés dans d'autres pays, et la Finlande et les États-Unis d'Amérique ont contribué au Séminaire intergouvernemental sur l'élaboration de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts et à la Conférence de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs.

31. Depuis 1998, l'Agence allemande de coopération technique, le Fonds mondial pour la nature et l'Union mondiale pour la nature (UICN) le World Conservation Union ont décisivement aidé les pays d'Amérique centrale à poursuivre la mise au point et l'application de critères et d'indicateurs, en instituant une tribune permanente où débattre de l'applicabilité de ces outils aux zones protégées et à la gestion des forêts plantées. Le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement a lui aussi aidé l'Amérique latine dans le domaine des critères et indicateurs.

32. De leur côté, les organisations internationales ont aussi grandement aidé les divers processus. Il s'agit de nombreux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre pour la recherche forestière internationale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UICN et l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

33. Outre son impulsion initiale aux travaux sur les critères et indicateurs, l'OIBT a établi des directives pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles et des forêts artificielles tropicales (1990), pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production (1993), pour la gestion des incendies dans les forêts tropicales (1997) et pour la restauration des forêts tropicales endommagées (2002). Elle a organisé dans les zones tropicales une série d'ateliers régionaux et nationaux de formation aux critères et aux indicateurs. Elle a par ailleurs financé des projets au Brésil, au Cameroun, en Chine, en Colombie, au Congo, au Gabon, en Inde, en Malaisie, au Myanmar et aux Philippines, et collaboré avec l'Organisation africaine du bois (OAB), afin d'aider à mettre au point des critères et indicateurs nationaux et de former des partenaires locaux. La FAO et le PNUE ont appuyé le lancement de l'Initiative régionale des zones sèches d'Afrique, le Processus du Proche-Orient et l'Initiative régionale des forêts xérophiles d'Asie, tant au stade initial de la mise au point de critères et d'indicateurs qu'au stade ultérieur de la validation de ces indicateurs. La FAO et l'OIBT ont de concert activement soutenu l'organisation de nombreuses réunions régionales et internationales sur les critères et les indicateurs. Ceux qui sont relatifs aux forêts tropicales d'Afrique ont été établis sous l'égide de l'Organisation africaine du bois et ont bénéficié de l'assistance technique du Centre pour la recherche forestière internationale; l'OIBT a ensuite aidé à les harmoniser avec les siens. Dans le cadre de son appui à la mise au point et à l'évaluation de critères et d'indicateurs pour les pays tropicaux, le Centre pour la recherche forestière internationale s'est surtout axé sur l'unité de gestion forestière. Il a ouvert la voie pour mettre à l'essai sur le terrain diverses panoplies de critères et d'indicateurs (notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana et en République centrafricaine) et, en 1999, a publié un guide de préparation complet. Le Centre a aussi contribué à la formation sur le terrain. En mai 2003, au Costa Rica, de concert avec le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement et le Centre pour la recherche forestière internationale et avec le concours technique de la FAO, le Programme spécial pour les pays en développement de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a organisé, pour les spécialistes des forêts d'Amérique latine, une réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans les domaines des critères et indicateurs, de la vérification des comptes appliquée à la gestion durable des forêts et de la certification forestière.

C. Thèmes communs

34. On trouvera ici les thèmes communs du Forum des Nations Unies sur les forêts relatifs aux critères et aux indicateurs qui n'ont pas encore été abordés.

1. Promotion de la participation de la population

35. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a reconnu que les critères et indicateurs devraient être établis et modifiés, s'il le faut, par un processus

transparent auquel participeraient tous les intéressés. On sait d'expérience que plus la participation est large, plus on a de chances de faire accepter et appliquer les critères et indicateurs.

36. Un certain nombre de pays ont fait savoir au Forum des Nations Unies sur les forêts que des représentants issus d'une multitude d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ont pris part à la mise au point de critères et d'indicateurs nationaux. Les rapports établis à ce sujet, à partir d'études de cas colligées pour la Conférence de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs et d'autres sources d'information, tirent les enseignements des expériences nationales¹⁴.

37. Pour enrôler ou sensibiliser les intéressés, les pays ont recouru à diverses méthodes dont surtout : conférences et réunions, réseaux et comités, campagnes par l'Internet et les médias, demandes d'observations sur des documents essentiels, et recherches avec les intéressés. Pour la mise au point et l'application de critères et d'indicateurs, ceux-ci comprennent divers organismes d'État, des propriétaires forestiers, des ONG écologiques, les milieux universitaires, des communautés et organisations autochtones et les représentants de l'industrie forestière et des collectivités. Dans les pays où des critères et indicateurs ont été adoptés au niveau de l'unité de gestion forestière, les principaux intéressés ont été la plupart du temps des propriétaires forestiers, des syndicats, des collectivités locales et des entreprises dont la production est issue du bois.

38. L'expérience a prouvé qu'il est plus efficace de faire participer les principaux intéressés par des consultations détaillées que par de simples ateliers nationaux – et encore plus si les représentants locaux y prennent part. On a également constaté que le processus devrait susciter la confiance et la coopération des intéressés et accroître la transparence et la crédibilité des travaux. L'une des faiblesses recensées est que, dans de nombreux pays, les critères et indicateurs n'ont été appliqués qu'aux terres publiques sans guère impliquer les propriétaires terriens privés.

2. Échanges

39. Les neuf processus régionaux et internationaux comprennent tous deux critères d'ordre commercial : les fonctions productives des forêts et leurs fonctions socioéconomiques. Les indicateurs connexes englobent la quantité et le volume des échanges de bois et de produits forestiers non ligneux; les importations et les exportations de produits de la forêt; l'existence de cadres économiques et politiques et d'instruments financiers et le soutien qu'ils apportent aux politiques commerciales non discriminatoires applicables aux produits de la forêt; et le va-et-vient des capitaux dans le secteur forestier en fonction des signaux du marché.

40. La certification forestière forme un deuxième lien, plus important, entre les critères et indicateurs et les échanges. Les critères et indicateurs et la certification sont différents car les premiers sont un outil de gestion des forêts, tandis que la certification est un processus d'évaluation qui obéit aux lois du marché. Ils ont cependant un objectif commun, qui est de promouvoir la gestion durable des forêts, et on peut les dire complémentaires. Les critères et indicateurs peuvent offrir une base scientifiquement solide et politiquement acceptable pour l'élaboration de normes d'audit et de certification des forêts. Plusieurs normes de certification forestière reposent sur des ensembles de critères et d'indicateurs. Les directives opérationnelles paneuropéennes de gestion forestière durable, conçues pour faciliter aux pays la mise en oeuvre infranational des critères et indicateurs, ont par exemple

servi de référence pour définir les normes nationales de certification volontaire en vue de leur approbation par le Système de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)¹⁵. Certains pays, comme la Malaisie ou le Canada, ont établi des systèmes de certification qui reposent sur leurs critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Mais la certification, outil du marché, ne saurait se substituer à un cadre national de critères et indicateurs car, dans maints pays, une grande partie des forêts ne sera vraisemblablement jamais certifiée et la rigueur et la validité des systèmes de certification varient. Il pourrait être utile de mieux lier les deux outils, en les explicitant.

3. Environnement propice

41. On l'a dit, il importe qu'à l'échelon national les services des forêts disposent de moyens solides et que l'application des critères et indicateurs bénéficie d'un soutien politique et législatif. La coordination nationale joue en outre un rôle déterminant dans la concrétisation de l'application et il est indispensable de disposer de structures internes solides pour permettre la communication et le partage d'informations au niveau intersectoriel. Dans beaucoup de pays, le secteur forestier est pratiquement le seul à avoir participé à la mise au point et à l'application de critères et d'indicateurs, et les organismes publics qui collectent les données font montre de peu de coordination, alors qu'il s'agit d'un élément primordial pour faire progresser la mise en oeuvre.

42. À l'échelon ministériel, engagement et implication politiques au plus haut niveau ont été les maîtres mots lors de l'élaboration de processus visant à établir les critères et indicateurs. Dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, les processus ont progressé rapidement, notamment grâce à un engagement politique fort, à la tenue de réunions ministérielles à intervalles réguliers et à l'existence de mécanismes de suivi efficaces. De hautes instances politiques régionales ont encouragé la mise au point d'autres processus visant à établir les critères et indicateurs. Ainsi, en 2002, la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine du bois a approuvé les principes, critères et indicateurs harmonisés définis par celle-ci et par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Le Processus de Tarapoto a été lancé et son suivi est assuré par l'Organisation chargée du Traité en vue de la coopération amazonienne. Le Processus de Lepaterique est lié à la mise en oeuvre de la Convention sur les forêts de l'Amérique centrale, qui définit une politique régionale de gestion écologiquement viable et de protection des forêts.

43. Des organismes régionaux ont été sollicités dans les domaines politique et technique, ce qui s'est également révélé efficace pour continuer d'élaborer et d'utiliser des critères et des indicateurs. Par exemple, les groupements sous-régionaux (le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe) ont approuvé et suivent de près l'Initiative sur la zone aride d'Afrique. De même, la Commission des forêts pour le Proche-Orient a cautionné le Processus du Proche-Orient et elle en étudie l'évolution.

44. Au niveau international, le processus du Forum intergouvernemental sur les forêts, du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum des Nations Unies sur les forêts a reconnu la valeur des critères et des indicateurs de la gestion écologiquement viable des forêts, et il a donc été plus facile d'en élaborer aux

échelons national, régional et international. Les rencontres internationales telles que le Séminaire intergouvernemental sur l'élaboration de critères et d'indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts, la Réunion d'experts sur l'établissement de critères et d'indicateurs pour une gestion écologiquement viable des forêts organisée en novembre 2000 à Rome par la FAO, l'OIBT, le PNUE, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), la Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs, la Consultation d'experts organisée par la FAO et l'OIBT (Philippines, mars 2004) ainsi que les initiatives parrainées par les pays et consacrées au suivi, à l'évaluation et aux rapports, organisées à Yokohama (Japon) en novembre 2001 (voir E/CN.18/2002/12, annexe) et à Viterbe (Italie) en 2003 (voir E/CN.18/2003/9 et Corr.1, annexe), ont aussi contribué à consolider le soutien international à l'élaboration et à l'application de critères et d'indicateurs.

IV. Conclusions

45. **La mise au point de critères et d'indicateurs s'inscrit parmi les principales réalisations dans le secteur forestier depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cet outil suscite toujours l'intérêt et il continue d'être appliqué dans le monde entier. Plusieurs conférences internationales, réunions d'experts et initiatives parrainées par les pays pour soutenir le Forum des Nations Unies sur les forêts, ont contribué à leur élaboration et à leur application. Dans une large mesure, les propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts concernant les critères et indicateurs ont été appliquées grâce aux travaux des pays, aux neuf processus régionaux et internationaux concernant l'établissement de critères et d'indicateurs, à la FAO, à l'OIBT, à d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et à des organisations s'y rattachant.**

46. **Les pays procèdent de plus en plus à la formulation et à la planification stratégique de la politique forestière nationale, au suivi des programmes de gestion écologiquement viable et des programmes forestiers nationaux, et à l'élaboration de systèmes de certification dans le cadre des critères et indicateurs. Ces derniers ont permis de mieux faire comprendre la signification de la gestion écologiquement viable des forêts, de préciser les objectifs de la gestion et des pratiques forestières, de déterminer les faiblesses des politiques forestières, de la capacité institutionnelle et de l'information, et enfin de favoriser la coordination intersectorielle et la participation des intéressés à la planification et aux décisions sylvicoles. À l'échelon international, ils ont également appelé l'attention sur les forêts, renforcé la collaboration entre les pays et participé aux travaux visant à rationaliser les rapports internationaux sur les forêts.**

47. **Bien que plusieurs pays utilisent les critères et indicateurs comme cadre des processus concernant les programmes forestiers nationaux, de nombreux autres devraient pouvoir s'y appliquer.**

48. **Dans maints pays, il faut développer la recherche appliquée et la formation portant sur l'élaboration, l'application et l'évaluation des critères et**

indicateurs, y compris au niveau infranational ou à celui des organismes de gestion forestière. Même si un dialogue appréciable s'est instauré sur l'application des critères et indicateurs nationaux, les discussions pourraient être étendues à ces niveaux.

49. Dans certains pays, divers intéressés participent à l'élaboration et à l'application des critères et indicateurs. Ailleurs, il faut s'efforcer d'impliquer les intéressés et de favoriser un processus de participation ouvert et transparent. Dans la plupart des pays, l'inclusion de disciplines non forestières doit être renforcée.

50. Dans de nombreuses régions du monde, les critères et indicateurs bénéficient d'un engagement politique de haut niveau. Certains processus, à savoir la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus de Montréal et l'OIBT, ont permis de grands progrès vers le suivi et le compte rendu des évolutions menant à la gestion écologiquement viable des forêts. Les processus qu'on commence à mettre en oeuvre ont besoin du soutien de la communauté internationale.

51. L'accentuation de la collaboration et de la coordination entre les processus faciliterait l'apprentissage, favoriserait la mise en oeuvre et améliorerait la communication. Il faut financer l'organisation de réunions régionales et nationales, la publication et la distribution de documents et l'amélioration des capacités nationales et techniques. Il est aussi largement reconnu que les activités doivent être élargies à tous les pays, même à ceux qui ne participent à aucun des processus régionaux et internationaux.

52. Les données collectées sur les indicateurs pourraient servir à satisfaire à certaines des exigences internationales en matière de présentation de rapports et alléger la charge que ceux-ci font peser sur les pays.

53. Le cadre commun d'information proposé par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour les rapports sur les forêts, organisé selon les thèmes communs de la gestion écologiquement viable des forêts, pourrait permettre aux pays et aux secrétariats des processus internationaux d'exploiter davantage les informations disponibles.

54. Ces dernières années, les liens entre critères, indicateurs et évaluations des ressources forestières nationales et mondiales ont été renforcés, ce qui a permis d'améliorer les évaluations et le suivi, de généraliser l'utilisation des données provenant d'inventaires nationaux des forêts, et de rationaliser la collecte d'informations et l'élaboration de rapports.

55. Les divers critères et indicateurs régionaux et internationaux sont de plus en plus comparables et compatibles, ce qui a requis une action concertée. Un soutien politique, technique et financier constant sera nécessaire pour permettre d'autres progrès.

56. Au niveau international, on pourra renforcer l'engagement politique envers la gestion durable des forêts par un dialogue ciblé entre et dans les divers processus concernant l'établissement de critères et d'indicateurs et par une collaboration resserrée entre le processus d'établissement de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts et les autres instruments internationaux (liés au développement durable, par exemple) utilisant des

indicateurs. Cadre de la gestion durable des forêts, les critères et indicateurs pourront contribuer à orienter ces discussions, et si les hautes instances politiques en reconnaissent l'utilité, la poursuite de leur élaboration et de leur utilisation pourra y gagner.

V. Points à débattre

57. Dans l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs, les pays ont accompli des progrès considérables, qu'ont beaucoup stimulés les neuf processus régionaux et internationaux, renforcés grâce au Forum et au Groupe intergouvernementaux sur les forêts et au Forum des Nations Unies sur les forêts, et soutenus par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment la FAO, l'OIBT, le CIFOR et le PNUE. Cela étant, et vu les recommandations issues de récentes réunions sur les critères et indicateurs, les points suivants pourraient être étudiés lors de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) Adopter les thèmes communs ci-après concernant la gestion durable des forêts :

1. Étendue des ressources forestières;
2. Diversité biologique;
3. Santé et vitalité des forêts;
4. Fonctions productives des forêts;
5. Fonctions de protection des forêts;
6. Fonctions socioéconomiques;
7. Cadre juridique, politique et institutionnel;

b) Exhorter les États Membres à envisager d'utiliser les critères et indicateurs lors de l'élaboration et du suivi des programmes forestiers nationaux et des mécanismes politiques connexes, des évaluations des ressources forestières nationales, des systèmes de certification, et de l'élaboration de rapports, aux niveaux national et international, sur la gestion durable des forêts;

c) Inviter les pays participants et les secrétariats des processus concernant l'établissement de critères et d'indicateurs à continuer de renforcer ces processus, en particulier ceux dont la mise en oeuvre débute;

d) Exhorter les États Membres, la FAO et les organisations participantes à soutenir davantage le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et à en consolider les liens avec les processus régionaux et internationaux d'établissement de critères et d'indicateurs, afin d'améliorer la base d'informations pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports portant sur la gestion durable des forêts;

e) Inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer de rationaliser les rapports sur les forêts, notamment en facilitant l'accès aux informations, par la mise en place d'un cadre d'information qui pourrait reposer sur les thèmes communs de la gestion durable des forêts;

f) Inviter les membres de ce Partenariat à encourager leurs organes directeurs respectifs, lorsqu'ils élaborent des mécanismes de suivi et des ensembles d'indicateurs, à faire du recours aux critères et aux indicateurs de gestion durable des forêts la base du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports concernant les forêts;

g) Encourager la FAO, l'OIBT et les autres membres du Partenariat à renforcer leur soutien aux processus concernant l'établissement de critères et d'indicateurs et à favoriser l'échange mondial d'informations, de savoir-faire et d'expérience quant à leur application;

h) Inviter le Fonds pour les programmes forestiers nationaux et le Programme sur les forêts à promouvoir les critères et indicateurs lorsqu'ils aident des pays à mettre en place et à appliquer des programmes forestiers nationaux;

i) Encourager la communauté des donateurs, les processus concernant l'établissement de critères et d'indicateurs, la FAO, l'OIBT, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organisations et processus concernés à aider les pays en développement et en voie de libéralisation à appliquer les critères et indicateurs, notamment en leur offrant un soutien financier, des technologies et du savoir-faire, et à aider les pays qui voudraient suivre un processus; il serait plus aisé d'apporter un tel soutien si les pays donnaient aux critères et aux indicateurs une place prioritaire dans leurs plans de développement et leurs stratégies de réduction de la pauvreté;

j) Exhorter les processus concernant l'établissement de critères et d'indicateurs ainsi que les pays qui y adhèrent à renforcer la coopération, notamment Sud-Sud et Nord-Sud, en partageant expériences et savoir-faire, par des réunions, des ateliers, des conférences ministérielles et des réseaux de messagerie électronique, par exemple;

k) Encourager les institutions nationales et internationales à étudier les critères et indicateurs dont l'évaluation est difficile, notamment la diversité biologique, les produits forestiers non ligneux, les valeurs non commerciales, la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone, ainsi que les aspects et valeurs d'ordre social et culturel. Encourager l'IUFRO, les centres rattachés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, la Conférence des États parties à la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à faciliter les recherches connexes, selon leurs mandats.

Notes

¹ Ce point a été inscrit au programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2001-2005 (voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1-E/CN.18/2001/3/Rev.1), deuxième partie, sect. B, résolution 1/1, par. 4 c).

² Les thèmes communs pour chaque session du Forum des Nations Unies sur les forêts sont : les dialogues ouverts à de nombreuses parties prenantes; le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, entre autres avec le Partenariat de collaboration sur les forêts; les enseignements tirés de l'expérience des pays; les nouvelles questions relatives à l'exécution au niveau des pays; les travaux intersessions; le suivi, l'évaluation et les rapports;

l'application du Plan d'action; la promotion de la participation de la population; les programmes forestiers nationaux; le commerce; l'environnement porteur.

- ³ Pour consulter le volume 1 du rapport de la Conférence de 2003, voir : <www.fao.org/DOCREP/005/Y8694E/Y8694E00.HTM>; pour le volume 2, voir : <www.fao.org/DOCREP/005/J0077E/J0077E00.HTM>.
- ⁴ Voir le rapport à <<http://www.un.org/esa/forests>>.
- ⁵ Les processus internationaux de définition des critères et des indicateurs se rapportent au Processus de Montréal et à l'OIBT qui ont une couverture écorégionale tandis que les autres processus ont une couverture géorégionale.
- ⁶ Voir le rapport à <www.fao.org/forestry/cofo>.
- ⁷ Évaluation des ressources forestières mondiales – Lier les efforts nationaux et internationaux : Actes de la Consultation d'experts, tenue à Kotka (Finlande) du 1er au 5 juillet 2002. Pour le rapport, voir : <www.fao.org/forestry/site/4180/fr>.
- ⁸ Actes de la session de formation des correspondants nationaux à l'évaluation et au suivi de l'exploitation forestière et de son évolution, tenue à Rome du 17 au 21 novembre 2003. Document de travail No 80. Voir : <www.fao.org/forestry/fra>.
- ⁹ Pour plus amples informations sur les travaux du Groupe de travail, voir le site Web du Partenariat : <www.fao.org/forestry/site/6308/fr>.
- ¹⁰ Voir l'analyse dans Simula, M., « Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management : Overview of Progress and Issues » in Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts et sur les moyens d'aller de l'avant. Vol. 2 (voir : <www.fao.org/DOCREP/005/J0077E/J0077E00.HTM>).
- ¹¹ Pour les rapports des première et seconde rencontres d'experts sur l'harmonisation des définitions sur les forêts à l'usage des différentes parties prenantes, tenues à Rome du 22 au 25 janvier et du 11 au 13 septembre 2002 respectivement, voir : <www.fao.org/forestry/climate>.
- ¹² Voir Prabhu, R. *et al.* « Strengthening institutional capacity and stakeholder partnerships for implementing criteria and indicators and facilitating the exchange of information between all stakeholders », in Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts, vol. 2 (voir note 3).
- ¹³ Rametsteiner, E. et D. Wijewardana, « Key issues in the future development of international initiatives on forest-related criteria and indicators for sustainable development », Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts, vol. 2 (voir note 3).
- ¹⁴ Source d'information utile : Prabhu *et al.*, op. cit.
- ¹⁵ Précédemment Programme européen des forêts certifiées.